



**PROCES-VERBAL SOMMAIRE
De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 19

votants : 23

L'an deux mille quatorze, le 19 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2014.

PRÉSENTS : AUBERGER Dominique, ARRIGONI Gilbert, BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, CELEYRON Isabelle, CLAUCIGH Christophe, COMBE Marie-Christine (pouvoir de Madeleine DUFOURNEL), COQUAND Sandrine, DUMORTIER André, GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud (pouvoir de Philippe RITTER), GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe (pouvoir de Dominique BALME), JEANDIN Yves (pouvoir de Luc BONIN), LOPEZ Jean-Michel, LUCET Philippe, MEYSELLE Anouk, PREVOST Chantal, TOUSSAINT Françoise.

ABSENTS EXCUSES : BALME Dominique (pouvoir à Christophe JANVIER), BONIN Luc (pouvoir à Yves JEANDIN), DUFOURNEL Madeleine (pouvoir à Marie-Christine COMBE), RITTER Philippe (pouvoir à Pierre-Arnaud GOUDET)

SECRÉTAIRE ÉLUE : GALAUP Séverine.

DIFFUSION :

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



Ordre du Jour :

- 1 Approbation du précédent compte-rendu,**
- 2 Introduction de la séance par le Maire,**
- 3 Décision modificative n°2 au BP 2014,**
- 4 Désignation de représentant à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône,**
- 5 Constitution de la commission municipale Petite Enfance,**
- 6 Election des membres de la Commission d'appel d'offre et de la Commission de délégation de service public,**
- 7 Tarifs municipaux et redevances 2014,**
- 8 Tarifs du service périscolaire 2014-2015,**
- 9 Tarifs de la saison culturelle 2014-2015,**
- 10 Tarification de location des salles du Lissiac,**
- 11 Travaux des commissions municipales,**
- 12 Organisation des élections européennes,**
- 13 Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de MM. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence de deux personnes dans le public, Monsieur le Maire précise qu'elles ne pourront intervenir que si elles en font la demande et si cette demande est accordée, une interruption de séance sera alors demandée à l'assemblée.

1 Approbation du précédent compte-rendu,

La séance est ouverte à 20 h 30 et Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le précédent compte-rendu de la séance du 22 avril 2014 approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Introduction de la séance par le Maire,

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant une information sur l'actualité du Grand Lyon, notamment le renouvellement des 162 membres du Conseil de Communauté avec la désignation des 25 vice-présidents et de 800 représentants au Grand Lyon auprès des partenaires extérieurs

Il rappelle par ailleurs, que les Adjointes ont reçu leurs feuilles de route et que les arrêtés de délégations leur ont été notifiés.

Les commissions municipales constituées vont se réunir prochainement, les groupes de travail prépareront des propositions à partir desquelles les décisions seront prises.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que toutes questions ou points à inscrire à l'ordre du jour devront être demandés préalablement par mail au Maire qui décidera de son inscription.

3 Décision modificative n°2 au BP 2014,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la répartition des crédits budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement a été adoptée par délibération du 17 mars 2014, avec notamment la création des opérations au BP 2014

Toutefois, il convient d'effectuer les inscriptions et ouvertures de crédits budgétaires suivants :

- Augmentation des crédits budgétaires en section d'investissement en recettes et en dépenses à hauteur de 1 015 € à l'article 165,
- Augmentation des crédits budgétaires en section de fonctionnement en dépenses à hauteur de 18 500 € à l'article 6554 et diminution des crédits pour le même montant à l'article 022 dépenses imprévues,
- Création d'une nouvelle opération n°80 « Travaux de voirie non communautaire » avec affectation de crédits budgétaires à hauteur de 6 000 € par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération n°70 « immobilisations et travaux divers ».

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires en section d'investissement telles que présentées et autorise le Maire à procéder aux régularisations nécessaires par décision modificative n°2 au Budget Primitif 2014

4 Désignation de représentant à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la Commune de Lissieu au sein de l'association de gestion du fichier commun du Rhône à laquelle adhère la Commune, à savoir que ces représentants peuvent être choisis parmi les membres du Conseil Municipal ou au sein des effectifs d'agents titulaires municipaux.

Titulaire : Madeleine DUFOURNEL, 2^{ème} Adjointe au Maire

Suppléante : Floriane RAGINEL, adjoint administratif titulaire de 1^{ère} classe.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne par 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, les représentants titulaires et suppléants de la Commune à l'association de gestion du fichier commun du Rhône à laquelle adhère la Commune

5 Constitution de la commission municipale Petite Enfance,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil s'est prononcé en séance du 22 avril 2014 sur la constitution des différentes Commissions Communales et à approuvé leurs compositions.

Toutefois, il convient de former la commission communale en charge de la Petite Enfance :

➤ **COMMISSION PETITE ENFANCE**

Président : Yves JEANDIN
Marie-Christine COMBE (membre du Conseil)
Sandrine COQUAND (membre du Conseil)
Madeleine DUFOURNEL (membre du Conseil)
Françoise TOUSSAINT (membre du Conseil)

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la formation de la commission municipale Petite Enfance pour la durée du présent mandat.

6 Election des membres de la Commission d'appel d'offre et de la Commission de délégation de service public,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il a été procédé à l'installation des différentes Commissions Communales et notamment la composition de la Commission d'appel d'offre par délibération n°2014.29 du 22 avril 2014

Il informe le Conseil que par courrier du 2 mai 2014, Monsieur le Préfet du Rhône rappelle les textes réglementaires du Code Général des Collectivités Locales et du Code des Marchés Publics relatifs à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offre, l'élection des membres de cette commission se fait sur la base d'un scrutin de liste, soit 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant président de droit de cette commission.

Il propose au Conseil de retirer la délibération susvisée, et de prendre une nouvelle délibération précisant que la désignation des membres de la commission s'est faite sur la base d'une liste de candidats après vote des membres du Conseil.

Conformément aux dispositions des articles 22 à 24 du Code des Marchés Publics, articles L. 1411-5, L. 2121-21, L. 2121-22 et D. 1411 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe que la liste suivante a été déposée pour la composition de la Commission d'appel d'offre :

Titulaires : Madeleine DUFOURNEL,	Suppléants : Sandrine COQUAND,
Pierre Arnaud GOUDET,	Chantal PREVOST,
André DUMORTIER,	Christophe JANVIER,

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après en avoir pris part au vote

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (y compris les pouvoirs) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23 pour, 0 contre, et 0 abstention
- Majorité absolue : 12

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°2014.29 prise en séance du Conseil Municipal du 22 avril 2014 et décide à l'unanimité de la composition de la Commission d'appel d'offre telle que présentée et précise que l'élection des membres s'est faite sur la base d'une liste de candidats élus

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il a été procédé à l'installation des différentes Commissions Communales et notamment la composition de la Commission de délégation de service public par délibération n°2014.30 du 22 avril 2014

Il informe le Conseil que par courrier du 2 mai 2014, Monsieur le Préfet du Rhône rappelle les textes réglementaires du Code Général des Collectivités Locales et du Code des Marchés Publics relatifs à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public, l'élection des membres de cette commission se fait sur la base d'un scrutin de liste, soit 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant président de droit de cette commission.

Il propose au Conseil de retirer dans la délibération susvisée, et de prendre une nouvelle délibération précisant dans leur forme que la désignation des membres de la commission s'est faite sur la base d'une liste de candidats après vote des membres du Conseil.

Conformément aux dispositions des articles 22 à 24 du Code des Marchés Publics, articles L. 1411-5, L. 2121-21, L. 2121-22 et D. 1411 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe que la liste suivante a été déposée pour la composition de la Commission de délégation de service public :

Titulaires : Christophe JANVIER,	Suppléants : Pierre Arnaud GOUDET
Madeleine DUFURNEL,	Marie Christine COMBE
Philippe LUCET,	Christophe CLAUCIGH

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après avoir pris part au vote

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (y compris les pouvoirs) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés : 23 pour, 0 contre, et 0 abstention
- e. Majorité absolue : 12

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°2014.30 prise en séance du Conseil Municipal du 22 avril 2014 et décide à l'unanimité de la composition de la Commission de délégation de service public telle que présentée et précise que l'élection des membres s'est faite sur la base d'une liste de candidats élus

7 Tarifs municipaux et redevances 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération du 15 avril 2013 il a été procédé à une actualisation partielle des tarifs communaux et redevances pour les différents services proposés par la collectivité depuis 2010.

Il précise également que compte tenu de l'adhésion au Grand Lyon depuis le 1^{er} janvier 2011, certaines prestations ne sont plus assurées ou desservies par la Commune.

Le Maire devant être autorisé à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Commune y compris ceux ayant un caractère fiscal, il propose au Conseil d'effectuer les ajustements et actualisation des tarifs et redevances de la manière suivante :

REDEVANCES ET TARIFS DIVERS	TARIFS 2013	TARIFS 2014
Droit de place camions outillage (la 1/2 journée)	50 €	51 €
Place de marché (le mètre linéaire)	0,75 €	0,76 €
Branchement électrique forains (créneau 14 h - 20 h)	61 €	62 €
Branchement électrique forains (créneau 14 h - 23 h)	70 €	72 €
Redevance d'installation cirque avec branchement (à la journée)	/	20 €
Vacations funéraires (mise en bière, inhumations, exhumations...)	20 €	25 €
Redevance annuelle sur le stationnement sur la voie publique (taxi)	200 €	205 €
Photocopies noir/blanc format A4 aux particuliers	0,20 €/U	0,20 €/U
Photocopies couleurs format A4 aux particuliers	/	/
Photocopies noir/blanc format A4 recto-verso aux particuliers	0,30 €/U	0,30 €/U
Photocopies noir/blanc format A3 aux particuliers	0,50 €/U	0,50 €/U
Photocopies noir/blanc format A3 recto-verso aux particuliers	0,60 €/U	0,60 €/U
Envoi de fax pour les particuliers	1 €/U	1 €/U
Edition d'un relevé cadastral	2 €/U	2 €/U
Photocopies format A4 couleurs aux associations	/	0,20 €/U

REDEVANCES ET TARIFS DIVERS	TARIFS 2013	TARIFS 2014
CIMETIERE concession terre 30 ans - le m2	90 €	92 €
CIMETIERE columbarium case au sol 30 ans	604 €	615 €
CIMETIERE columbarium monument 30 ans	951 €	970 €
ENCARTS PUBLICITAIRES JOURNAL MUNICIPAL 1/16 ^{ème} page	95 €	97 €
ENCARTS PUB 1/8 page	145 €	148 €
ENCARTS PUB 1/4 page	210 €	213 €
ENCARTS PUB 1/2 page	305 €	310 €
ENCARTS PUB page complète intérieure	450 €	458 €
ENCARTS PUB page complète 4ème de couverture (quadrichromie)	510	520 €
DEPOTS d'ordures sauvages FORFAIT	160 €	165 €
TAXE sur les emplacements publicitaires fixes	Montant Maximum autorisé par loi 20,20 €	Montant maximum autorisé par loi 20,40 €

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications apportées aux différents tarifs et redevances telles que présentés et applicables à compter du 1^{er} juin 2014

8 Tarifs du service périscolaire 2014-2015,

Madame Sandrine COQUAND, Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil que les collectivités fixent librement le coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de la restauration scolaire et considérant le bilan d'exploitation et les charges supportées au titre du service de la restauration scolaire, elle propose d'actualiser les tarifs du service de cantine appliqués et indiqués aux familles pour l'année scolaire 2014-2015 de la manière suivante :

Tarifs restaurants

Actualisation des tarifs au : 19/5/2014		HABITANTS DE LISSIEU	EXTERIEURS
AU FORFAIT	tarif au repas	Réduction 10 %	Pas de réduction
QF < 458 €	1,81 €	non	5,03 €
QF 459-534 €	2,77 €	non	5,03 €
QF 535-610 €	3,32 €	non	5,03 €
QF 611-686 €	4,07 €	non	5,03 €
QF > 687 €	4,93 €	OUI à partir de 3 repas/semaine	5,03 €
A LA CARTE	7,24 €	non	7,55 €

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, sur la proposition de Madame l'Adjointe aux Affaires scolaires, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2014-2015 comme précédemment indiqué et retranscrit dans le tableau ci-dessus.

Considérant le bilan d'exploitation et les charges du service de cantine supportées au titre de la restauration scolaire, Madame Sandrine COQUAND, Adjointe aux affaires scolaires propose d'actualiser les tarifs du service de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014-2015 de la manière suivante :

Tarifs actualisés au 19/05/2014	Tarifs habitants de Lissieu	Tarifs extérieurs (+10 %)
Tarif 1 jour (matin & soir)	4,63 € Par semaine	5,09 € Par semaine
Tarif mercredi (matin & midi)	4,63 € Par semaine	5,09 € Par semaine
Tarif 2 jours (matin & soir)	5,73 € Par semaine	6,30 € Par semaine
Tarif 3 jours (matin & soir y compris mercredi)	6,00 € Par semaine	6,60 € Par semaine
Tarif 4 à 5 jours (matin & soir y compris mercredi)	11,47 € Par semaine	12,62 € Par semaine
Tarif tous les matins (y compris mercredi matin)	5,73 € Par semaine	6,30 € Par semaine
Tarif tous les soirs (y compris mercredi midi)	8,00 € Par semaine	8,80 € Par semaine
<i>Tarif occasionnel (imprévu)</i>	6,50 € Par présence	7,15 € Par présence

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, sur la proposition de Madame l'Adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'actualisation des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2014-2015 comme indiqué précédemment et retranscrit dans le tableau ci-dessus

9 Tarifs de la saison culturelle 2014-2015,

Monsieur Christophe CLAUCIGH, conseiller municipal et Président de la Commission Culture, présente au Conseil les travaux de la commission relative à la programmation culturelle organisée par la municipalité pour l'organisation de la saison culturelle 2014-2015, et propose d'acter les tarifications suivantes :

Titre du spectacle	Dates	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif enfant**	Tarif abonnement	Tarif scolaire	Tarif invitation
<i>Gotango</i> Harmonie de Limonest	12/10/14	13€	8€	5€	8€	/	0€
<i>Incredible drum show</i> Fills monkey	14/11/14	25€	19€	10€	19€	/	0€
<i>Pss Pss</i> Baccala Clown	30/11/14	15€	11€	5€	11€	/	0€
<i>Feu la mère de Madame</i> Nolokingdom théâtre	17/01/15	15€	11€	5€	11€	/	0€
<i>Williwaw</i> Evelyne Gallet	01/02/15	15€	11€	5€	11€	/	0€
<i>Concert</i> Michael Jones	28/02/15	29€	23€	10€	23€	/	0€
<i>La tragédie du dossard 512</i> Yohan Metay	13/03/15	15€	11€	5€	11€	/	0€
<i>Les fourberies de Scapin</i> Le Collectif T	27/03/15	15€	11€	7€	11€	7€	0€
<i>En roue libre</i> Théâtre des Célestins	03/04/15	18€	14€	8€	14€	/	0€
<i>En roue libre</i> Théâtre des Célestins	04/04/15	18€	14€	8€	14€	/	0€

***Tarifs réduits : Jeunes entre 15 et 18 ans (inclus), étudiants, demandeurs d'emploi, abonnés 3 spectacles**

****Tarifs enfants : Jeunes de moins de 15 ans**

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs des spectacles pour la saison culturelle 2014-2015 comme précédemment énoncés.

10 Tarification de location des salles du Lissiac,co,

Monsieur Christophe JANVIER, 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil que le point n°10 et le projet de délibération associé est retiré de l'ordre du jour du Conseil, compte tenu que nous attendons des précisions concernant le coût des intervenants extérieurs ou prestataires.

11 Travaux des commissions municipales,

Christophe JANVIER

Communication/Développement économique

La commission municipale reprend actuellement le cahier des charges pour la refonte du site Internet.

Numérique : des contacts ont été pris avec les services du Grand Lyon qui développe une solution d'open data pour les communes membres.

Développement économique : contacts pris avec l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés et rencontres des différents interlocuteurs du monde économique et des corps consulaires

Pierre-Arnaud GOUDET

Aménagement du territoire

La Commission Aménagement du territoire se réunira le 28/5/14 à 19 heures en Mairie avec constitution des groupes de travail

Sandrine COQUAND
Affaires scolaires/Jeunesse

La Commission se réunira le 27/5/14 à 18 heures en Mairie avec constitution des groupes de travail Affaires scolaires/Jeunesse/Sports/Vie associative

12 Questions diverses.

Yves JEANDIN
Organisation des élections européennes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le planning établi pour la tenue des 2 bureaux de vote le 25 mai 2014 de 8 heures à 18 heures, et l'organisation du dépouillement à partir de 18 heures jusqu'à la proclamation des résultats.

La tenue des bureaux de vote fait partie des fonctions dévolues aux membres du Conseil, et il rappelle que des consignes ont été adressées aux présidents des bureaux durant le scrutin.

Yves JEANDIN
Diagnostic organisationnel des services administratifs

Monsieur le maire informe le Conseil que dans le cadre des délégations données par le Conseil en début de mandat, il a décidé de lancer une étude de diagnostic sur l'organisation des services administratifs en lien avec le Centre de Gestion du Rhône.

En effet, avec la prochaine livraison de l'extension de la Mairie, le diagnostic d'organisation va permettre d'une part d'évaluer nos besoins actuels et futurs en rapport avec les charges de travail respectives des agents, et d'autre part de trouver la meilleure adéquation possible entre les moyens en interne et l'évolution des charges liées au service à la population.

L'objectif de ce diagnostic pour les élus étant de savoir comment fonctionne les services et comment nous pouvons nous organiser pour répondre d'une part à la structuration par pôles de compétences des élus et trouver une organisation qui soutienne l'action des élus et l'amélioration du service à la population.

Yves JEANDIN
Repas de fin d'année avec le personnel communal

Le repas annuel de fin d'année avec l'ensemble du personnel communal organisé par la Municipalité aura lieu le mardi 17 juin à 18 heures dans la salle des fêtes du Lissiac.

A cet effet, les membres du Conseil Municipal sont tous cordialement conviés, afin que les élus et le personnel municipal puissent se rencontrer et se présenter.

13 Tour de table,

Jean Claude GRANGE
SMMO

Le syndicat mixte des monts d'or a finalisé le sentier thématique pour une mise en valeur du patrimoine local et environnemental de la Commune, un balisage est en cours de réalisation

Françoise TOUSSAINT
Marathon de l'emploi

En lien avec la mission locale des monts d'or, le marathon de l'emploi est organisé le 12/6/14, et les élus peuvent se porter volontaire pour être chauffeur de l'emploi et de l'alternance en conduisant de jeunes demandeurs d'emploi à des rendez-vous de recrutement.

Gilbert ARRIGONI
Glacière de Bois Dieu

Les accès au chantier de la glacière nécessitent d'être renforcé pour plus de sécurité. Monsieur GOUDET prend note et transmet cette information au responsable des services techniques pour intervention

Dates à retenir :

- Gala de danse de l'ASCMO le 24/5/14 à 20 heures 30, salle Jean Corbignot
- **Elections européennes le 25/5/14 de 8 heures à 18 heures au Lissiac,**
- Double séance de cinéma le 31/5/14 au Lissiac à partir de 18 heures,
- Exposition ASCMO peinture du 13 au 15/6/14 au Lissiac avec vernissage le 13/5/14 à 18h30,
- Journée de la Résistance le 23/6/14 à 8 heures à la stèle des Longes,
- Fête de l'école de Bois Dieu le 24/6/14 au Lissiac
- Fête de l'école de Montvallon le 28/6/14 à la salle Jean Corbignot.

Date des prochaines séances du Conseil Municipal

- Lundi 16 juin 2014 à 20 heures 30, *
- Lundi 21 juillet 2014 à 18 heures 30, *
- Lundi 15 septembre 2014 à 20 heures 30, *
- Lundi 20 octobre 2014 à 20 heures 30 *
- Lundi 17 novembre 2014 à 20 heures 30, *
- Lundi 15 décembre 2014 à 20 heures 30 *

* **planning susceptible d'être modifié en raison des Commissions au Grand Lyon**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05